

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 04776  
Numéro SIREN : 322 107 715  
Nom ou dénomination : ENERGIES VAR 1

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 18155



20230181552022

DATE DEPOT : 25/04/2023

N° DE DEPOT : 18155

N° GESTION : 1998B04776

N° SIREN : 322107715

DENOMINATION : ENERGIES VAR 1

ADRESSE : 5 R DE CASTIGLIONE 75001 PARIS

MILLESIME : 2022

**ENERGIES VAR 1**  
Société par actions simplifiée au capital de 825.000 euros  
Siège social : 5, rue de Castiglione - 75001 PARIS  
322 107 715 RCS PARIS

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

28 AVR. 2023

sous le N° :

08155

MP

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 15 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril,

- La société ENERGIES FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 17.210.541,81 euros, dont le siège social est situé à Paris (75001), 5 rue de Castiglione, identifiée sous le numéro 331 171 892 RCS Paris,

Représentée par Messieurs Ingo Preiss et Jürgen Seyler,

Associé unique de la société ENERGIES VAR 1, société par actions simplifiée au capital de 825.000 euros dont le siège social est situé à Paris (75001), 5 rue de Castiglione, identifiée sous le numéro 322 107 715 RCS Paris,

Après avoir constaté que le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé,

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ approbation des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ⇒ affectation du résultat ;
- ⇒ examen et approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⇒ reconstitution des capitaux propres de la Société ;
- ⇒ pouvoir pour les formalités.

Au vu des documents suivants mis à sa disposition par le Président :

- les statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion établi par le Président ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le projet de décisions soumises à l'Associé Unique.

L'Associé Unique adopte alors successivement les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels afférents audit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte de ce que la Société n'a exposé aucune dépense ou charge non déductible visée par l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à 4.417.054,50 euros comme suit :

- bénéfice de l'exercice	4.417.054,50 €
- report à nouveau	- 4.277.566,05 €
- soit un bénéfice distribuable de :	139.488,45 €

Lequel est affecté comme suit :

- à titre de dividende :	139.150 €
--------------------------	-----------

Soit un dividende de 2,53 € pour chacune des 55.000 actions composant le capital social.

- le solde, soit :	338,45 €
--------------------	----------

en totalité en report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, au siège social de la Société.

L'Associé Unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Associé Unique, en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice 2022 aucune convention nouvelle relevant de l'application des dispositions dudit article n'est intervenue.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constate que les capitaux propres qui s'élevaient, après affectation, à la somme de 921.312 euros, sont reconstitués à hauteur d'un montant supérieur à la moitié du capital social, lequel s'élève à la somme de 825.000 euros.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

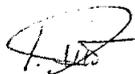
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et Président.

**Pour ENERGIES FRANCE**

Associée

Représentée par Messieurs Ingo Preiss et Jürgen Seyler



Ingo Alexander Preiss, 14.04.2023 09:01  
Unterzeichnet mit XTrust MOXIS

~~Copie certifiée conforme  
à l'original~~

**SAS ENERGIES VAR 1**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

*Copie certifiée conforme  
à l'originale*

# PKF ARSILON

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'attention de l'associé unique de la société,  
**SAS ENERGIES VAR 1**  
5, rue de Castiglione  
75001 Paris

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'unique associé, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ENERGIES VAR 1 relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

TEL. / 01 42 94 42 42

47 rue de Liège  
75 008 Paris

pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

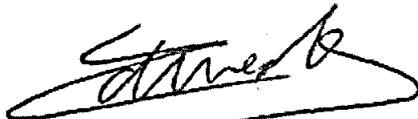
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 mars 2023

Le commissaire aux Comptes  
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Stéphane Schwedes

**SAS ENERGIES VAR 1**

**5 RUE DE CASTIGLIONE  
75001 PARIS 01**

**Exercice clos le 31/12/2022**

**CABINET BENZONI**

**Groupe d'Expertise Comptable - Siège Social**

7 Quai Rouget de Lisle - 03100 Montluçon

Tél : +33 (0)4 70 03 88 50

E-mail : [montlucon@cabinetbenzoni.com](mailto:montlucon@cabinetbenzoni.com)

Site Web : [www.cabinetbenzoni.com](http://www.cabinetbenzoni.com)

Numéro SIRET : 421 245 325 00038

*Copie certifiée conforme  
à l'original*



*Notre projet C'est le Nôtre*



## Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

----- COMPTES ANNUELS -----	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
Détail de l'Actif	6
Détail du Passif	8
Détail du Compte de Résultat	9
----- ANNEXES -----	11
Règles et méthodes comptables	12
Immobilisations	17
Amortissements	18
Provisions	19
Créances et Dettes	20
Capital social	21
Variations des capitaux propres	22
Crédit-Bail	23
----- LIASSE FISCALE -----	24
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	25
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	26
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	27
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	28
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	29
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	30
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	31
BIC-RN 2054 - Immobilisations	32
BIC-RN 2055 - Amortissements	33
BIC-RN 2056 - Provisions	34
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	35
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	36
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal	37
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	38
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires ...	39
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	40
2058BER - Rectifications apportées au résultat ...	41
2058FC - Plafonnement des résultats ...	42
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires	43
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	44
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	45
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	46
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	47
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	48
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	49

## Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	50
Charges à payer	51
Produits à recevoir	52
Charges constatées d'avance	53

## Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 755	5 755		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 996	1 996		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	16 544 160	16 117 119	427 041	546 203
	Autres immobilisations corporelles	3 125	3 125		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	17		17	17	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>16 555 054</b>	<b>16 127 995</b>	<b>427 058</b>	<b>546 220</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	68 329		68 329	68 329
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	260 799		260 799	74 661
	Autres créances	4 837 851		4 837 851	118 859
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	624		624	619
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>5 167 603</b>		<b>5 167 603</b>	<b>262 469</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>21 722 657</b>	<b>16 127 995</b>	<b>5 594 661</b>	<b>808 689</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	825 000	825 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation	4	4
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	82 500	82 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	13 470	13 470
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 277 566)	(1 663 630)
	Résultat de l'exercice	4 417 055	(2 613 936)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 060 462</b>	<b>(3 356 592)</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	1 774 600	1 774 600
<b>Total des provisions</b>		<b>1 774 600</b>	<b>1 774 600</b>
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 916 602	1 983 622
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 576	145 862
	Dettes fiscales et sociales	320 430	261 197
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	493 992		
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>2 759 599</b>	<b>2 390 681</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 594 661</b>	<b>808 689</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 417 054,50	(2 613 935,76)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 759 599	2 390 681
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

## Compte de Résultat

1/2

				31/12/2022	31/12/2021	
		France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)	989 696		989 696	767 611	
	Production vendue (Services et Travaux)				293	
	Montant net du chiffre d'affaires	989 696		989 696	767 904	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			223	832 879 195	
Total des produits d'exploitation (1)				989 918	1 600 979	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			602 136	1 027 481	
	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant			525 938	198 725	
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			119 162	204 578	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions				1 774 600	
	Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (2)				1 247 236	3 205 385
	RESULTAT D'EXPLOITATION				(257 317)	(1 604 406)

## Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(257 317)</b>	<b>(1 604 406)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21 074	8 669
	<b>Total des charges financières</b>	<b>21 074</b>	<b>8 669</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(21 074)</b>	<b>(8 669)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(278 392)</b>	<b>(1 613 075)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 748 049	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>4 748 049</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 854	1 000 861
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>4 854</b>	<b>1 000 861</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>4 743 195</b>	<b>(1 000 861)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		47 749	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>5 737 967</b>	<b>1 600 979</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 320 913</b>	<b>4 214 914</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>4 417 055</b>	<b>(2 613 936)</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

21 074

8 669

## Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>427 058</b>	<b>7,63</b>	<b>546 220</b>	<b>67,54</b>	<b>(119 162)</b>	<b>-21,82</b>
Concessions brevets et droits similaires						
20500000 LOGICIELS	5 755	0,10	5 755	0,71		
28050000 AMORT. LOGICIELS	(5 755)	-0,10	(5 755)	-0,71		
Autres immobilisations incorporelles						
20800000 AUTRES IMMO. INCORPORELLES	1 996	0,04	1 996	0,25		
28080000 AMORT. IMMO. INCORP.	(1 996)	-0,04	(1 996)	-0,25		
Installations techniques, matériel et outillage	<b>427 041</b>	<b>7,63</b>	<b>546 203</b>	<b>67,54</b>	<b>(119 162)</b>	<b>-21,82</b>
21514000 INSTAL. COMPL. SEUIL 4	3 418 224	61,10	3 418 224	422,69		
21515000 INSTAL. COMPL. SEUIL 5	5 461 071	97,61	5 461 071	675,30		
21516000 INSTAL. COMPL. SEUIL 6	5 406 032	96,63	5 406 032	668,49		
21524000 IC GENIE CIVIL S4	2 087 607	37,31	2 087 607	258,15		
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	126 703	2,26	126 703	15,67		
21544000 AUTRES MATERIELS - S4	44 525	0,80	44 525	5,51		
29140000 DEPRECIATION SEUIL 4	(215 959)	-3,86	(215 959)	-26,70		
29150000 DEPRECIATION SEUIL 5	(779 765)	-13,94	(779 765)	-96,42		
29156000 DEPRECIATION SEUIL 6	(763 097)	-13,64	(763 097)	-94,36		
29157000 DEPRECIATION COMMUN	(21 804)	-0,39	(21 804)	-2,70		
28164000 AMORT. GENIE CIVIL S4	(1 854 724)	-33,15	(1 791 326)	-221,5	(63 398)	-3,54
28180000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	(108 469)	-1,94	(104 915)	-12,97	(3 553)	-3,39
28154000 AMORT. INST. COMPL. S4	(3 034 613)	-54,24	(2 986 450)	-369,3	(48 163)	-1,61
28154400 AMORT. AUTRES MATERIELS S4	(14 448)	-0,26	(10 400)	-1,29	(4 048)	-38,92
28155000 AMORT. INST. COMPL. S5	(4 681 306)	-83,67	(4 681 306)	-578,8		
28156000 AMORT. INST. COMPL. S6	(4 642 935)	-82,99	(4 642 935)	-574,1		
Autres immobilisations corporelles						
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	3 125	0,06	24 182	2,99	(21 057)	-87,08
28182000 AMORT. MAT. TRANSPORT	(3 125)	-0,06	(24 182)	-2,99	21 057	87,08
Autres immobilisations financières	<b>17</b>		<b>17</b>			
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	17		17			
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>5 167 603</b>	<b>92,37</b>	<b>262 469</b>	<b>32,46</b>	<b>4 905 134</b>	<b>N/S</b>
Matières premières, approvisionnements	<b>68 329</b>	<b>1,22</b>	<b>68 329</b>	<b>8,45</b>		
32230000 STOCK FTURES ATELIER	68 329	1,22	68 329	8,45		
Créances clients et comptes rattachés	<b>260 799</b>	<b>4,66</b>	<b>74 661</b>	<b>9,23</b>	<b>186 138</b>	<b>249,31</b>
041D Collectif clients débiteurs	221 303	3,96	72 330	8,94	148 974	205,97
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR	39 496	0,71	2 332	0,29	37 164	N/S
Autres créances	<b>4 837 851</b>	<b>86,47</b>	<b>118 859</b>	<b>14,70</b>	<b>4 718 991</b>	<b>N/S</b>
040D Collectif fournisseurs débiteurs	4 026	0,07			4 026	
44562000 TVA DEDUCT. IMMO	557	0,01	557	0,07		
44566000 TVA DEDUCT. ABS	1 978	0,04	20 361	2,52	(18 383)	-90,28
44571000 TVA COLLECTEE	1				1	
44583000 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	22 745	0,41	34 020	4,21	(11 275)	-33,14
44586000 TVA SUR FACT. NON PARV.	2 320	0,04	3 475	0,43	(1 155)	-33,25
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	58 175	1,04	60 446	7,47	(2 271)	-3,76
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	4 748 049	84,87			4 748 049	
Charges constatées d'avance	<b>624</b>	<b>0,01</b>	<b>619</b>	<b>0,08</b>	<b>5</b>	<b>0,86</b>
48600000 CHARGES CONSTAT. AVANCE	624	0,01	619	0,08	5	0,86

## Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN ACTIF		5 594 661 100,00	808 689 100,00		4 785 973	591,82

## Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>1 060 462</b>	<b>18,95</b>	<b>(3 356 592)</b>	<b>-415,0</b>	<b>4 417 055</b>	<b>131,59</b>
Capital Social ou individuel	825 000	14,75	825 000	102,02		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	825 000	14,75	825 000	102,02		
Ecarts de réévaluation	4		4			
10520000 ECART DE REEVALUATION LIBRE	4		4			
Réserve légale	82 500	1,47	82 500	10,20		
10610000 RESERVE LEGALE	82 500	1,47	82 500	10,20		
Réserves réglementées	13 470	0,24	13 470	1,67		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	13 470	0,24	13 470	1,67		
Report à nouveau	(4 277 566)	-76,46	(1 663 630)	-205,7	(2 613 936)	-157,12
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(4 277 566)	-76,46	(1 663 630)	-205,7	(2 613 936)	-157,12
Résultat de l'exercice	4 417 055	78,95	(2 613 936)	-323,2	7 030 990	268,98
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>	<b>1 774 600</b>	<b>31,72</b>	<b>1 774 600</b>	<b>219,44</b>		
Provisions pour charges	1 774 600	31,72	1 774 600	219,44		
15810000 PROVISION PR TRAVAUX	1 774 600	31,72	1 774 600	219,44		
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>2 759 599</b>	<b>49,33</b>	<b>2 390 681</b>	<b>295,62</b>	<b>368 918</b>	<b>15,43</b>
Emprunts et dettes financières divers	1 916 602	34,26	1 983 622	245,29	(67 020)	-3,38
45109000 C/C ENERGIES FRANCE	1 916 602	34,26	1 983 622	245,29	(67 020)	-3,38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 576	0,51	145 862	18,04	(117 287)	-80,41
040C Collectif fournisseurs créditeurs	14 656	0,26	125 010	15,46	(110 354)	-88,28
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	13 920	0,25	20 852	2,58	(6 932)	-33,25
Dettes fiscales et sociales	320 430	5,73	261 197	32,30	59 233	22,68
44400000 ETAT IMPOTS BENEFICES	47 749	0,85			47 749	
44520000 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	558	0,01	558	0,07		
44571000 TVA COLLECTEE			58	0,01	(58)	-100,00
44587000 TVA SUR FACT. A ETABLIR	383	0,01			383	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	271 740	4,86	260 580	32,22	11 160	4,28
Autres dettes	493 992	8,83			493 992	
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	493 992	8,83			493 992	
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>5 594 661</b>	<b>100,00</b>	<b>808 689</b>	<b>100,00</b>	<b>4 785 973</b>	<b>591,82</b>

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	989 918	100,02	1 600 979	208,49	(611 060)	-38,17
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	989 696	100,00	767 611	99,96	222 084	28,93
Production vendue Biens FRANCE	989 696	100,00	767 611	99,96	222 084	28,93
70113000 VENTES DIVERSES AUTOLIQUEES	12 572	1,27	11 693	1,52	879	7,52
70114000 VENTES ELECTRICITE S4	932 938	94,27	578 585	75,35	354 353	61,24
70116000 VENTES ELECTRICITE S6			87 337	11,37	(87 337)	-100,00
70118000 GARANTIE ORIGINE	6 986	0,71	13 387	1,74	(6 400)	-47,81
70119000 GARANTIES CAPACITES	37 200	3,76	76 610	9,98	(39 410)	-51,44
Production vendue Services + Travaux			293	0,04	(293)	-100,00
Production vendue Services FRANCE			293	0,04	(293)	-100,00
70880000 REFACTURATION FRAIS GROUPE			293	0,04	(293)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	989 696	100,00	767 904	100,00	221 791	28,88
Reprises sur provisions, transferts de charges			832 879	108,46	(832 879)	-100,00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES			832 879	108,46	(832 879)	-100,00
Autres produits d'exploitation	223	0,02	195	0,03	27	14,00
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION	223	0,02	195	0,03	27	14,00
Total des charges d'exploitation	1 247 236	126,02	3 205 385	417,42	(1 958 149)	-61,09
Autres achats et charges externes	602 136	60,84	1 027 481	133,80	(425 345)	-41,40
60480000 FRAIS REFACTURES			293	0,04	(293)	-100,00
60611400 ELECTRICITE S4	8 759	0,89	2 901	0,38	5 858	201,91
60611600 ELECTRICITE S6	913	0,09	2 114	0,28	(1 201)	-56,82
61222000 REDEV. CBAIL MAT. TRANSPORT	7 121	0,72	7 121	0,93		
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	708	0,07	708	0,09		
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	3 627	0,37	4 469	0,58	(842)	-18,84
61351000 LOCATIONS VEHICULES	9 793	0,99	9 571	1,25	223	2,33
61540000 ENTRETIEN VEHICULES	2 018	0,20	847	0,11	1 171	138,18
61554000 ENTRETIEN CENTRALES			(140)	-0,02	140	100,00
61554400 ENTRETIEN S4	42 359	4,28	329 220	42,87	(286 861)	-87,13
61554500 ENTRETIEN S5	896	0,09	79 662	10,37	(78 766)	-98,88
61554600 ENTRETIEN S6	1 750	0,18	52 333	6,82	(50 583)	-96,66
61555000 ENTRETIEN DEMOLITION			8 980	1,17	(8 980)	-100,00
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	91 587	9,25	91 523	11,92	65	0,07
62260000 HONORAIRES	9 181	0,93	10 311	1,34	(1 130)	-10,96
62261000 HONORAIRES AUDITS	6 330	0,64	5 859	0,76	471	8,04
62262000 HONORAIRES DIVERS	804	0,08	2 000	0,26	(1 196)	-59,81
62284000 HONO EN.MAINTENANCE S4	138 420	13,99	138 420	18,03		
62285000 HONO EN.MAINTENANCE S5	138 420	13,99	138 420	18,03		
62286000 HONO EN.MAINTENANCE S6	138 420	13,99	138 420	18,03		
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 029	0,10	1 720	0,22	(691)	-40,18
62810000 SERVICES EXTERIEURS			2 729	0,36	(2 729)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	525 938	53,14	198 725	25,88	327 213	164,66
63511000 CET - TAXE PROF.	30 547	3,09	40 164	5,23	(9 617)	-23,94
63512000 TAXES FONCIERES	(15 203)	-1,54	56 381	7,34	(71 584)	-126,96
63581000 REDEV. OCUP. DOM. PUBLIC	12 620	1,28	12 620	1,64		
63582000 REDEV. ENTRETIEN	86 083	8,70	78 207	10,18	7 876	10,07
63583000 REDEV. DERIVATION	6 899	0,70	11 353	1,48	(4 454)	-39,23

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations %
63780000 CONTRIB. RENTE INFRAMARGINALE	404 992	40,92			404 992
Dotation aux amortissements sur immobilisations	119 162	12,04	204 578	26,64	(85 417) -41,75
68111000 DOT. AMORT. IMMO. CORP.	119 162	12,04	204 578	26,64	(85 417) -41,75
Dotations aux prov. pour risques et charges			1 774 600	231,10	(1 774 600) -100,00
68150000 Dot. prov. risques & ch. explo			1 774 600	231,10	(1 774 600) -100,00
Autres charges de gestion courante					-85,00
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION					-85,00
Résultat d'exploitation	(257 317)	-26,00	(1 604 406)	-208,9	1 347 089 83,96
Total des produits financiers					
Total des charges financières	21 074	2,13	8 669	1,13	12 405 143,10
Intérêts et charges assimilées	21 074	2,13	8 669	1,13	12 405 143,10
66150000 INTERETS C/C EN.FRANCE	21 074	2,13	8 669	1,13	12 405 143,10
Résultat financier	(21 074)	-2,13	(8 669)	-1,13	(12 405) -143,10
Résultat courant avant impôts	(278 392)	-28,13	(1 613 075)	-210,0	1 334 684 82,74
Total des produits exceptionnels	4 748 049	479,75			4 748 049
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 748 049	479,75			4 748 049
79700000 TRANSF. CHARGES EXCEPT.	4 748 049	479,75			4 748 049
Total des charges exceptionnelles	4 854	0,49	1 000 861	130,34	(996 007) -99,52
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 854	0,49			4 854
67120000 PENALITES ET AMENDES	3 854	0,39			3 854
67180000 CHARGES EXCEP. SUR OP. GESTION	1 000	0,10			1 000
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions			1 000 861	130,34	(1 000 861) -100,00
68762000 DOT. DEPREC. EXCEPT. IMMO. COR			1 000 861	130,34	(1 000 861) -100,00
Résultat exceptionnel	4 743 195	479,26	(1 000 861)	-130,3	5 744 056 573,91
Impôts sur les bénéfices	47 749	4,82			47 749
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	47 749	4,82			47 749
Résultat de l'exercice	4 417 055	446,30	(2 613 936)	-340,4	7 030 990 268,98

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 594 661 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 5 737 967 euros et un total charges de 1 320 913 euros, dégageant ainsi un résultat de 4 417 055 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.  
Il a une durée de 12 mois.

La société SAS ENERGIES VAR 1 a pour objet l'acquisition, la location et l'exploitation de toute centrale hydroélectrique autonome.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Concernant la présentation des comptes, des reclassements de poste à poste ont été faits dans les immobilisations et les amortissements, afin de cadrer avec le plan comptable de la maison mère. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat, il n'y a pas eu de modification des plans d'amortissement.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Jusqu'au 31/12/1997, les immobilisations étaient évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Cette valeur historique a été réévaluée en fonction de la valeur de marché des centrales.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Installations complexes spécialisées : 20 ans
- \* Génie Civil : durée résiduelle du contrat
- \* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou si les créances ont une ancienneté antérieure au 01/01/2021.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Stock

Le stock est évalué au prix d'achat et se compose pour l'essentiel de pièces de rechange.

### Chiffre d'affaires

Concernant la production comptabilisée sur décembre, un relevé a été réalisé fin décembre permettant d'affiner une estimation de la production de la dernière semaine de l'année. Le relevé des compteurs de fin décembre est effectué le 31, de manière à déterminer début janvier le montant réel du chiffre d'affaires de la fin de l'année et pouvoir ainsi le comparer au montant estimé et comptabilisé. Un ajustement est alors pratiqué en cas d'écart significatif.

## Règles et Méthodes Comptables

### Commentaires du BILAN

#### 1.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels et d'autres immobilisations totalement amortis.

Les installations techniques sont représentatives de la valeur des équipements des centrales et du génie civil.

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2022.

#### 1.2 CREANCES

Les Créances Clients s'élèvent à 260 799 euros au 31/12/2022 et sont constituées de créances SOLVAY.

Les Autres Créances, qui s'élèvent à 4 837 851 euros, sont constituées de créances relative à l'indemnité d'assurance (4 748 049€), de créances de TVA (27 601€) et de dégrèvements relatifs à la CET (58 175€).

#### 1.3 CAPITAL

Le capital social de 825 000 euros est composé de 55 000 actions de 15 euros chacune, intégralement détenues par Energies France.

Les capitaux propres sont reconstitués au 31/12/2022.

#### 1.4 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières court terme comprennent le solde créditeur du compte courant Energies France pour 1 916 602 euros.

#### 1.5 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 28 576 euros au 31/12/2022, dont 13 920 euros de factures à recevoir.

#### 1.6 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le poste s'élève à 320 430 euros et correspond principalement aux redevances à payer, ainsi qu'au solde d'impôt sur les sociétés de l'exercice.

#### 1.7 AUTRES DETTES

Le poste s'élève à 493 992 euros et correspond à diverses charges à payer : assurances et contribution sur la rente infra-marginale.

## Règles et Méthodes Comptables

### Commentaires du Compte de Résultat

#### 2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

La production électrique s'élève à 989 696 euros, soit en hausse de 29 % par rapport à 31/12/2021.

#### 2.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est déficitaire de - 257 317 euros au 31/12/2022.

#### 2.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 31/12/2022 est déficitaire de - 21 074 euros.

Les charges financières sont composées des intérêts sur compte courant facturés par Energies France sur la base d'un taux proche de celui du marché.

#### 2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 4 743 195 euros, suite à l'indemnité d'assurance.

#### 2.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'IS au 31/12/2022 s'élève à 47 749 euros.

Depuis le 1er janvier 1999, la SAS ENERGIES VAR 1 est intégrée fiscalement dans le groupe formé par Energies France.

Une convention d'intégration a été signée entre les filiales et la société tête de groupe qui stipule la neutralité fiscale. Cela signifie que les membres enregistrent leur impôt comme s'ils n'étaient pas intégrés fiscalement, le différentiel entre l'impôt du groupe et la somme de tous les impôts des filiales, étant comptabilisé chez Energies France.

## Règles et Méthodes Comptables

### Autres Informations

#### 3.1 ENTREPRISES LIEES

A ce jour le groupe ENERGIES France ne publie pas de comptes consolidés, mais réalise néanmoins des opérations avec des sociétés du groupe :

Compte courant créditeur Energies France = 1 916 602 €

Charges financières = 21 074 €

Dettes fournisseurs = 0 €

Créances clients = 0 €

Autres achats et charges externes = 415 260 €

#### 3.2 AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société KI-KELAG International GmbH, en Autriche.

#### 3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société bénéficie d'une autorisation d'exploitation d'une durée de quarante-cinq ans renouvelable pour une période de trente ans. L'autorisation ne sera pas renouvelée à son terme (2026). La société s'est placée dans une hypothèse de non renouvellement de son autorisation.

#### 3.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	7 751					7 751
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 751</b>					<b>7 751</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
Instal. technique, matériel outillage industriels	16 544 160					16 544 160
Instal., agencement, aménagement divers					21 057	
Matériel de transport	24 182					3 125
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>16 568 342</b>				<b>21 057</b>	<b>16 547 285</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	17					17
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>17</b>					<b>17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 576 111</b>				<b>21 057</b>	<b>16 555 054</b>

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 751			7 751
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 751</b>			<b>7 751</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	14 217 332	119 162		14 336 494
Autres Instal, agencement, aménagement divers			21 057	
Matériel de transport	24 182			3 125
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 241 514</b>	<b>119 162</b>	<b>21 057</b>	<b>14 339 619</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 249 265</b>	<b>119 162</b>	<b>21 057</b>	<b>14 347 370</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	1 774 600			1 774 600	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 774 600</b>			<b>1 774 600</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	1 780 625			1 780 625
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>1 780 625</b>			<b>1 780 625</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 555 225</b>			<b>3 555 225</b>

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	17		17
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	260 799	260 799	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 601	27 601	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	58 175	58 175	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	4 752 075	4 752 075		
Charges constatées d'avances	624	624		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>5 099 291</b>	<b>5 099 274</b>	<b>17</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 576	28 576		
	Personnelet comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	47 749	47 749		
	Taxes sur la valeur ajoutée	941	941		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	271 740	271 740		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	1 916 602	1 916 602			
Autres dettes	493 992	493 992			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 759 599</b>	<b>2 759 599</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		55 000,00	15,0000	825 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		55 000,00	15,0000	825 000,00

## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	825 000				825 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation	4				4
Réserve légale	82 500				82 500
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	13 470				13 470
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 663 630)	(2 613 936)			(4 277 566)
Résultat de l'exercice	(2 613 936)	2 613 936		4 417 055	4 417 055
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>(3 356 592)</b>			<b>4 417 055</b>	<b>1 060 462</b>

Date de l'assemblée générale 30/06/2022

Dividendes attribués

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (3 356 592)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (3 356 592)

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 4 417 055

## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				23 261	23 261
	Redevances Exercice				7 121	7 121
	<b>TOTAL</b>				<b>30 382</b>	<b>30 382</b>
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				5 341	5 341
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				<b>5 341</b>	<b>5 341</b>
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				315	315
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				<b>315</b>	<b>315</b>
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					7 121	7 121



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration	SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT 6 RUE ST HYACINTHE  75042 PARIS CEDEX 01	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
<b>A IDENTIFICATION</b>	SAS ENERGIES VAR 1 5 RUE DE CASTIGLIONE  75001 PARIS 01	<b>B ACTIVITÉ</b>  Activités exercées (souligner l'activité principale) : <b>Production d'électricité</b> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
Identification du destinataire	75001 PARIS 01	
	651      309760      32210771500060 Insp. IFU      N° dossier      N° Siret	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01011999**

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

AUTR SASU ENERGIES FRANCE

5 RUE DE CASTIGLIONE  
75001 PARIS 01

n° SIRET **33117189200069**

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	<b>4 468 658</b>	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art 238 quinquies	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septedecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>						
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> dans le secteur productif art. 244 quater W <input type="checkbox"/>						

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

<b>1</b> Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
<b>2</b> Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

ECF  Désignation du prestataire

## CGA/OMGA

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		
Nom, adresse, téléphone :	CABINET BENZONI	7 QUAI ROUGET DE LISLE 03100 MONTLUCON
- Professionnel de l'expertise comptable		04.70.03.88.50
- Conseil :	CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS	2 RUE ANCELLE 92522 NEUILLY SUR SEINE
		01 47 38 55 00
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :		
N° d'agrément		

A PARIS

le

Signature et qualité du déclarant

SASU ENERGIES FRANCE

PRESIDENT



**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)  
(2023)

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS ENERGIES VAR 1**  
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

**K DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR J</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>5 RUE DE CASTIGLIONE</b>		75001 PARIS 01						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/>						
Numéro SIRET * <b>3 2 2 1 0 7 7 1 5 0 0 0 6 0</b>								
		Exercice N. clos le, <b>31122022</b>						
		Net <b>31122021</b>						
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>					
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>					
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 755	AC	5 755		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 996	AK	1 996		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 544 160	AS	16 117 119	427 041	
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 125	AU	3 125		
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations			BB		BC			
Autres titres immobilisés			BD		BE			
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BI	17	BI		17			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	16 555 054	BK	16 127 995	427 058		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	68 329	BM	68 329	68 329	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	260 799	BY	260 799	74 661	
		Autres créances (3)	BZ	4 837 851	CA	4 837 851	118 859	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF		CG				
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	624	CI	624	619		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	5 167 603	CK	5 167 603	262 469		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	21 722 657	IA	16 127 995	5 594 661		
Renvois : (1) Dont droit au bail.		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <u>SAS ENERGIES VAR 1</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....825 000..... )	DA	825 000	825 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC	4	4
	Réserve légale (3)	DD	82 500	82 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	13 470	13 470
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 277 566)	(1 663 630)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 417 055	(2 613 936)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>1 060 462</b>	<b>(3 356 592)</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	1 774 600	1 774 600
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>1 774 600</b>	<b>1 774 600</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	1 916 602	1 983 622
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 576	145 862
	Dettes fiscales et sociales	DY	320 430	261 197
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	493 992		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>2 759 599</b>	<b>2 390 681</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>5 594 661</b>	<b>808 689</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D	4	4
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 759 599	2 390 681	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR I</b>		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	989 696	FE		FF	989 696	767 611	
		FG		FH		FI		293	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	989 696	FK		FL	989 696	767 904	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		832 879	
	Autres produits (1) (11)					FQ	223	195	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	989 918	1 600 979
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	602 136	1 027 481	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	525 938	198 725	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	119 162	204 578
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		1 774 600	
	Autres charges (12)					GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 247 236	3 205 385	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	(257 317)	(1 604 406)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 074	8 669	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	21 074	8 669	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(21 074)	(8 669)	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(278 392)	(1 613 075)	



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SAS ENERGIES VAR 1</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	7 751	KE		KF	
	Autres immobilisations corporelles	Terrains				KG		KII		KI	
		Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS	16 544 160	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	24 182	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LII		LI		LJ	
		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		<b>TOTAL III</b>				LN	16 568 342	LO		LP	
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	17	IU		IV			
<b>TOTAL IV</b>				LQ	17	LR		LS			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	16 576 111	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		1		2	
								par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3	
								4		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	7 751
	Autres immobilisations corporelles	Terrains				IP		LX		LY	
		Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	
			Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MII	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	16 544 160	MK	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	
			Matériel de transport			IV	21 057	MP	3 125	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE	
		<b>TOTAL III</b>				IY	21 057	NG	16 547 285	NI	
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7
Autres participations				IO		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	17	2F			
<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	17	NK			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK	21 057	ØL	16 555 054	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 1</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'AC IIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	7 751	PF		PG		PH	7 751	
<b>TOTAL I</b>			RK	7 751	RM		RN		RO	7 751	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	14 217 332	QA	119 162	QB		QC	14 336 494	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	24 182	QI		QJ	21 057	QK	3 125	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	<b>TOTAL II</b>		QU	14 241 514	QV	119 162	QW	21 057	QX	14 339 619	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ON	14 249 265	OP	119 162	OQ	21 057	OR	14 347 370	
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
<b>TOTAL III</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 1</b> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL H</b>	5Z	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + H + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF	
		UG	UG	UH	
		UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIES VAR 1		Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	17	UV		UW	17	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	260 799		260 799			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO )	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 601		27 601		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	58 175		58 175		
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 752 075		4 752 075			
	Charges constatées d'avance	VS	624		624			
	<b>TOTAUX</b>		VT	5 099 291	VU	5 099 274	VV	17
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	28 576		28 576			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	47 749		47 749			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	941		941			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	271 740		271 740			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	1 916 602		1 916 602			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	493 992		493 992			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	2 759 599	VZ	2 759 599			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 1</b>						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31122022</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA <b>4 417 055</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XE				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW <b>3 854</b>				
	Amendes et pénalités		WJ	3 854		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	XE		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	<b>47 749</b>	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									I8	
	- imposées au taux de 0 %									ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WC			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
<b>TOTAL I</b>						WR <b>4 468 658</b>					
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		WV				
			- imposées au taux de 19 %		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WH				
			- imputées sur les déficits antérieurs				WP				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WW				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						XB				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				16				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WZ					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						XA					
Majoration d'amortissement *						XZ					
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créances dégagées par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction (art. 39 decies G)		YL	Dont déduction (art. 39 decies D)		YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI <b>4 468 658</b>			
						déficit ( II moins I )		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN		XO <b>0</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ENERGIES VAR 1

N° SIRET : 3 2 2 1 0 7 7 1 5 0 0 0 6 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST IYACINTHE

Néant  \*

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	4 417 055
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	51 603
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
<b>TOTAL I</b>	<b>E3</b>	<b>4 468 658</b>

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	4 468 658
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	4 277 663
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	190 994
	Déficit	F9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise <b>SAS ENERGIES VAR 1</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ENERGIES VAR I**

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : **01012022**  
clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		4 277 663
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5 bis )	M5 ter		
Déficits imputés	J9		4 277 663
Déficits reportables	M6		
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	I19		

(1) Report de la ligne I19 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR I</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(1 663 630)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(2 613 936)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>(4 277 566)</b>		Report à nouveau	ZG				(4 277 566)			
										<b>TOTAL II</b>		ZH	(4 277 566)
												(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	31 500		YQ	5 341		12 183					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES AGIATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT			293					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	14 129		XQ	14 129		14 748					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	431 575		433 430					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	156 432		579 010					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	602 136		1 027 481					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	30 547		40 164					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	495 391		158 561					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	525 938		198 725					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	301		59					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	101 919		206 632					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				OB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,09	%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)								ZR 0				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	190 994	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 3 1 1 7 1 8 9 2 0 0 0 6 9							

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Formulaire obligatoire (article 223 A à U  
du Code général des impôts)

N° 2058 ER 2023

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS ENERGIES VAR 1**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

75042 PARIS CEDEX 01

SIRET Société intégrée : **32210771500060**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
	CA		CB				
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		<b>4 468 658</b>					
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
<b>TOTAL</b>	CX	<b>4 468 658</b>		CY			
<b>BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)</b>	CZ	<b>4 468 658</b>		DA			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME</b>	<b>Cessions d'immobilisations</b>						
	<b>Plus-values et réintégrations</b>			<b>Moins-values et déductions</b>			
	<b>Taux de 19%(3)</b>	<b>Taux de 15%</b>	<b>Taux de 0%</b>	<b>Taux de 19%(3)</b>	<b>Taux de 15%</b>	<b>Taux de 0%</b>	
	Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
	Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
	Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
	Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
	Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
	Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
	Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS-TOTAL</b>	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
<b>TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19%</b>	BR			A9			
<b>TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15%</b>		B7			B6		
<b>TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%</b>			B5			B4	
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %</b>							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SFI) cotées

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ENERGIES VAR 1

N° SIRET : 32210771500060

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE PARIS 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Néant \*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % <sup>(1)</sup>	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables ( Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	4 468 658
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	4 468 658

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



2058-PAP  
(2023)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	SASU ENERGIES FRANCE		
SIREN de la société mère :	331171892		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS ENERGIES VAR 1		
SIREN de la société intégrée :	322107715		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT 6 RUE ST HYACINTHE  75042 PARIS CEDEX 01		
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
<b>TOTAL</b>	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NI1	NK
<b>TOTAL</b>	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR I</b>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
							①
I - Immobilisations *	1 VEHICULES	21 057		21 057			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12.80%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
<b>CADRE A</b> plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
<b>CADRE B</b> plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
<b>CADRE C</b> autres plus-values taxable à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIES VAR 1

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ⓪	Moins-values à 12,80 % ⓪	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ⓪	Solde des moins-values à 12,80 % ⓪
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ⓪	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⓪	Solde des moins-values à reporter col. ⓪ = ⓪ + ⓪ - ⓪ - ⓪ ⓪
	A 19 % ou à 15 % ⓪	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ⓪	A 15 % ou à 19 % ⓪		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 1</b>					Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I</b>	<b>SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II</b>	<b>RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 1</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012022</b>		et clos le : <b>31122022</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	989 696	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>989 696</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	223	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>223</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	9 672	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	571 214	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	404 992	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>985 878</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		<b>OG</b>
			<b>4 041</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	4 041
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	989 696	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	20 170 614	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|2] N° SIRET [3|2|2|1|0|7|7|1|5|0|0|0|6|0]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS ENERGIES VAR 1]

ADRESSE ( voie ) [5 RUE DE CASTIGLIONE]

CODE POSTAL [75001] VILLE [PARIS 01]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 55 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [SASU] Dénomination [ENERGIES FRANCE]  
 N° SIREN (si société établie en France) [331171892] % de détention [100,00] Nb de parts ou actions [55 000]  
 Adresse : N° [5] Voie [RUE DE CASTIGLIONE]  
 Code postal [75001] Commune [PARIS 01] Pays [FRANCE]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|2|0|2|2|

N° SIRET 3|2|2|1|0|7|7|1|5|0|0|0|6|0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ENERGIES VAR 1

ADRESSE ( voie ) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS 01

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer :		779 652
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT. NON PARVENUES	13 920	13 920
Dettes fiscales et sociales ETAT CHARGES A PAYER	271 740	271 740
Autres dettes DIVERS CHARGES A PAYER	493 992	493 992

## Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		4 845 720
Autres créances clients CLIENTS FACT. A ETABLIR	39 496	39 496
Autres créances ETAT PRODUITS A RECEVOIR DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	58 175 4 748 049	4 806 224

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		624	624
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			624